



Déplacement professionnel

Par Anonyme345

Bonjour,

Dans mon poste de travail je suis amené à me déplacer de chantier en chantier. Au debut il s'agissait de chantiers relativement proches. Avec le temps on m'envoie de plus en plus loin. A titre d'exemple j'ai du faire cette semaine passé 25 heures de route seulement pour me déplacer.

A coté de cela je dois gérer beaucoup des choses. Autant de dire que mon temps de travail hebdomadaire est énorme... (en comptant le temps de trajet on est sur 60,70?) et j'ai statuts cadre et je ne suis pas payé l'heure extra ou autre.

Bref, je comprends que ce n'est pas légal mais la question que je voulais vous poser est la suivante: est-il quelque part mentionné dans le code du travail la durée maximale des déplacements professionnels?

Merci pour votre aide.

Par Henriri

Hello !

Lecture

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033020507/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000033020507/[/url]

A+